

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ACCES A LA MUSIQUE

Un soutien financier peut être apporté par le C.C.A.S. pour l'accès à la musique pour les administrés de Plourin-lès-Morlaix jusqu'à 18 ans, selon le quotient familial, et pour les cours suivants :

Ce dossier est à remettre au C.C.A.S. impérativement pour le **31 OCTOBRE**. Au-delà de cette date le dossier ne sera pas pris en compte et de ce fait le tarif plein sera appliqué.

BAREME D'ATTRIBUTION :

Si 0€ ≤ QF ≤ 400€	70% de réduction	Tranche T1
Si 401€ ≤ QF ≤ 600€	45% de réduction	Tranche T2
Si 601€ ≤ QF ≤ 820€	15% de réduction	Tranche T3

Identité de la personne faisant la demande (responsable légal du (des) enfant(s)) :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Mail : ☎ :

Renseigner le tableau suivant :

					Cadre réservé à l'administration	
Nom et Prénom de l'enfant	Date de naissance	Nom du cours suivi <u>ET</u> <u>durée</u>	Tarif	Lieu du cours	Aide accordée (%)	Montant (€)
	.../.../...					
	.../.../...					
	.../.../...					
	.../.../...					

Quotient familial : (Joindre l'attestation de la CAF ou de la MSA)

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ACCES A LA MUSIQUE

Je soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette demande et m'engage à informer le secrétariat du PATIO - Centre d'Initiation aux Arts du Pays de Morlaix, des modifications pouvant intervenir en cours d'année concernant mon (mes) inscription (s) au(x) cours cité(s) au recto.

Fait à Plourin-lès-Morlaix,

Le

Signature :

Merci de retourner le formulaire au C.C.A.S avant le 31/10

ass.sociale@poleaction sociale-plm.fr

C.C.A.S de Plourin-lès-Morlaix - rue des genêts - 29860 PLOURIN-LES-MORLAIX

02 98 72 64 08

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Décision de la commission d'attribution du C.C.A.S. du :

DECISION	PERIODE
Refus / Accord	Année scolaire
15% / 45% / 70%	